

AVENANT N° 10 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BASKETBALL**
représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre SIUTAT
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78440586200052

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 2 003 960 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 847 733 €, le solde restant s'élève à 1 156 227 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 205 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 2 208 960 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 4 857 984 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BASKETBALL

Fait à Paris le

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

25/06/2017
VISE LE 25/06/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ .2.1.0.1.2.7.2041

29 JUIN 2017

¹ —dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de licences		513727	510000	535687	510000		510000
Nombre d'ATP		86424	45000	105680	45000		50000
Nombre total de licences et d'ATP		600151	555000	641367	555000		560000
Nombre et taux de licences féminines		185088 (36,03%)	186000 (36,47%)	189298 (35,34%)	186000 (36,47%)		187000 (36,67%)
Nombre et taux de licences en ZUS		21480 (4,18%)	(%)	(%)	(%)		(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		101728 (19,8%)	(%)	137051 (25,68%)	(%)		(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		38	0	0	0		0
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
Solidité financière		42,02	42,0 %	37,35	42,0 %		42,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
Rang sportif de la France		3	5	3	5		5
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
Taux de suivi médical complet - SHN		91,4%	90%	90%	90%		90%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		100%	90%	100%	90%		100%
Emplois d'avenir							
Nombre d'emplois d'avenir		32	0	0	0		0
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
Nombre et taux de lettres de missions signées		59 (95,16%)	%	61 (96,83%)	%		%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Indicateur		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques		18143	20000	21600	20000		25000
Développer une politique de féminisation		5135	4961	3953	4961		5060
Développer une politique forte en DOM TOM		12	20	15	20		20
Renforcer les rapprochements territoriaux et la structuration territoriale de la FFBB par la mise en œuvre de la politique fédérale		260	100	290	100		125
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales		19	19	19	19		19
Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut (élèves, étudiants, salariés ou sportifs professionnels)		9	5	8	5		5
PROJET PERFORMANCE RIO : Avoir des équipes de France Séniors (F/G) performantes aux Jeux Olympiques		H3 F 2	H6 F 4	H6 F 4	JO H et F podium		H qualification CM CE F 4 premières
PROJET RELEVÉ en préparant le renouvellement de l'élite avec 6 collectifs espoirs G et F (Espoirs, Juniors, Cadets(les)).		83%	95%	90,5%	95%		95%
Formation de cadres par les diplômés d'Etat		51	70	52	70		70
Adapter nos formations d'encadrement (arbitres, entraîneurs dirigeants)aux besoins des clubs et à nos orientations politiques		698	600	756	600		600
Contribuer à la promotion du basket comme facteur de santé		31	100	73	100		150

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques	1 578 000 €	330 000 €	308 960 €	1 269 040 €
Action 1				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	1 578 000 €	330 000 €	308 960 €	1 269 040 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	27 500 €	15 000 €	15 000 €	12 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	510 000 €	130 000 €	123 960 €	386 040 €
Développer une politique de féminisation	1 040 500 €	185 000 €	170 000 €	870 500 €
Action 2	407 200 €	40 000 €	40 000 €	367 200 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	407 200 €	40 000 €	40 000 €	367 200 €
PROJET RELEVÉ en préparant le renouvellement de l'élite avec 6 collectifs espoirs G et F (Espoirs, Juniors, Cadets(tes)).	2 645 100 €	1 050 000 €	1 020 000 €	1 625 100 €
Action 2				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	2 580 100 €	985 000 €	955 000 €	1 625 100 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	1 652 500 €	585 000 €	585 000 €	1 067 500 €
Action 3	927 600 €	400 000 €	370 000 €	557 600 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	65 000 €	65 000 €	65 000 €	0 €
PROJET PERFORMANCE RIO : Avoir des équipes de France Séniors (F/G) performantes aux Jeux Olympiques	2 272 000 €	855 000 €	698 000 €	1 574 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	1 947 000 €	750 000 €	605 000 €	1 342 000 €
Aides personnalisées (AP)			0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	250 000 €	250 000 €	205 000 €	45 000 €
Action 3	1 697 000 €	500 000 €	400 000 €	1 297 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	325 000 €	105 000 €	93 000 €	232 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	310 000 €	90 000 €	78 000 €	232 000 €
Contribuer à la promotion du basket comme facteur de santé	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Action 3	24 500 €	10 000 €	10 000 €	14 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	24 500 €	10 000 €	10 000 €	14 500 €
Adapter nos formations d'encadrement (arbitres, entraîneurs dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques	24 500 €	10 000 €	10 000 €	14 500 €
Action 4				
Formations fédérales	1 085 000 €	80 000 €	80 000 €	1 005 000 €
Formation de cadres par les diplômes d'Etat	1 085 000 €	80 000 €	80 000 €	1 005 000 €
Action 4	328 600 €	42 000 €	42 000 €	286 600 €
Professionnalisation de l'activité	328 600 €	42 000 €	42 000 €	286 600 €
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales	328 600 €	42 000 €	42 000 €	286 600 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	328 600 €	42 000 €	42 000 €	286 600 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	95 000 €	10 000 €	10 000 €	85 000 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	95 000 €	10 000 €	10 000 €	85 000 €
TOTAL	8 435 400 €	2 417 000 €	2 208 960 €	6 226 440 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

205 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 003 960 €

FF Basket-Ball / Direction des sports / DSA1 / DSMF

Année 2017

Crédit Mutuel

CCM PARIS 13 LES GOBELINS
Tél 08-20-09-98-84
55 AVENUE DES GOBELINS
75013 PARIS

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06043	00020568401	07	CCM PARIS 13 LES GOBELINS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8060 4300 0205 6840 107 TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER	CMCIFR2A

IN - 01/11 - HEC0010
10113270300086

FEDERATION FRANCAISE DE
BASKETBALL
117 RUE DU CHATEAU DES RENTIER
75013 PARIS